

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 27.05.2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 08-2025 s'est réunie à Castelmont, le 27 mai 2025, de 18h33 à 19h56, dans la composition suivante :

M. Louis RIVIER, Vert lib, confirmé président
M. Damien SAUTER, PSIG, confirmé rapporteur
Mme Patrizia CLIVAZ, PSIG
M. Philippe CRETEGNY, PLR
M. Alain JUVET, PLR
Mme Eva DE BOER, Verte
Mme Jessica WAENY DESPONDS, Verte

La Municipalité est représentée par Mme Rebecca JOLY, Municipale en charge du dicastère des Travaux publics et de la Mobilité, et accompagnée de M. Grégoire ROMAILLER, chef de projet au service Infrastructures et Espaces Publics.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Mme la Municipale Rebecca JOLY résume le contenu du préavis et met en exergue les éléments suivants :

- *Il s'agit d'un projet d'opportunité puisque le collège du Grand Pré va être entièrement refait pour un projet complet, qui le fera gagner en autonomie et lui permettra de respecter les normes incendie et les normes en termes d'accessibilité notamment. Et comme en dessous du collège il y a le Parc du Grand-Pré, une réflexion a été effectuée pour profiter de rénover le parc par la même occasion. Il s'agit ainsi de penser le collège dans son environnement et d'optimiser la gestion des eaux, puisqu'un aménagement passera par le parc ;*
- *Le projet a également comme objectif de répondre à un point du plan climat, soit l'objectif de réduire la distance entre les espaces verts et les habitants (5km) ;*
- *De plus, les places de jeux étant vétustes, il était nécessaire de les rénover.*

Selon la Municipale, il s'agit ainsi d'un projet qui coche toutes les cases et c'est la raison qui les a amenés à tout mettre en œuvre pour l'exécuter. Cela est facilité par le contour précis du parc, qui permet d'avoir un projet clairement défini. Le timing est aussi idéal, puisque le canton de Vaud, via la Direction Générale de l'Environnement (DGE), a lancé le 1er mars 2024 un appel à projets nommé « Création d'espaces verts Multifonctionnels » et nous devrions bénéficier de subventions pour la rénovation du Parc du Grand-Pré.

À la suite de cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Un.e commissaire demande si les subventions s'additionnent et peuvent être plus importantes.

Non, les CHF 200'000.- viennent des CHF 425'000.-, soit la cagnotte complète. Il s'agit de CHF 200'000.- pour ce projet. Ce qui peut s'additionner ce sont d'autres subventions que nous pourrions obtenir de la SOCOSEV par exemple, pour environ CHF 30'000.- ou de l'ASIGOS, à hauteur de CHF 60'000.- Il y aurait peut-être également d'autres subventions à obtenir.

Un.e commissaire demande si les subventions seront toujours d'actualité si le projet est modifié par des amendements.

C'est vraiment pour ce projet-là. Il y a un certain nombre de points demandé et actuellement nous les cochons tous. Si on change certaines choses, c'est possible que la DGE diminue la subvention ou la donne à quelqu'un d'autre. Le bassin d'eau est notamment très important. Si on coche moins de cases à la suite de modifications, on risque de diminuer le montant de la subvention. Les CHF 200'000.- sont liés à la cagnotte complète à disposition. Je vous confirme qu'on ne demande que le crédit brut. C'est effectivement assez exceptionnel ce genre de subvention intervenant aussi tôt dans un projet. Pour vous répondre, je ne peux pas vous dire combien d'autres subventions on pourrait obtenir, notamment puisque nous sommes assez tôt dans le projet. Cela serait plutôt de l'ordre de dizaines de milliers de francs, mais rien n'est garanti.

Un.e commissaire demande ce qu'on entend par plantation et surface végétalisée.

Il s'agit notamment de la haie de thuyas sur la gauche, la plantation de nouveaux arbres et l'engazonnement. Il s'agit aussi des heures de travail, soit fournitures et poses.

Un.e commissaire demande s'il y aura effectivement moins de place pour circuler dans le parc, qu'actuellement.

Cela dépend de ce qu'on fait. Il est vrai qu'il y aura moins d'espaces verts simples. Mais actuellement, c'est beaucoup d'espaces qui ne sont pas exploités, notamment parce que ce n'est pas ombragé ou trop boueux. Il y aura moins de places pour passer au milieu de l'herbe mais il y aura un accès supplémentaire depuis la cour du collège et il y aura plus d'activités prévues. Depuis le collège, il y aura cette rampe PMR, qu'il n'y a pas actuellement. Cela permettra de créer quelque chose qui est plus facile d'accès et plus progressif. Pour vous répondre, le chemin au milieu du parc restera. Mais effectivement il y aura moins de place pour le côté pique-nique, ce qui est aussi notre objectif aussi puisque ce n'est pas l'aspect du parc le plus utilisé

Un.e commissaire demande ce qui sera enlevé en termes d'arbres ou de haies.

Les arbres resteront mais pas les haies de thuyas et de lauriers.

Un.e commissaire demande si la problématique des moustiques tigres a été considérée, puisqu'ils commencent à faire leur apparition dans notre région.

Dans le projet, on a prévu un petit jeu qui permettra de ramener de l'eau dans le bassin. De plus, ce n'est pas un bassin qui aura tout le temps de l'eau. S'il y a des périodes sèches, il n'y aura plus d'eau. Ce ne sera donc pas tout le temps une eau stagnante. Vous relevez que c'est dur de garantir qu'il n'y ait plus d'eau du tout. Pour vous répondre, il n'y a pas d'avis ou de mise en garde du canton de Vaud concernant cette problématique. Ils sont plutôt favorables à ce projet. Des grands plans d'eau sont plutôt positifs, car ils amènent une faune qui peut faire concurrence aux moustiques. Et cela permet également de différer l'arrivée de l'eau claire dans les systèmes de gestion de l'eau public. Le but est de créer un biotope. Et nous n'avons pas encore de directives claires du canton concernant la lutte contre le moustique tigre. Sur votre demande, nous allons nous renseigner.

Un.e commissaire demande comment est géré la sécurité autour du bassin, notamment pour les enfants.

Nous n'avons pas prévu de barrière. Le bassin est aux normes pour ne pas avoir besoin de mettre de barrière. La pente est suffisamment douce pour qu'il n'y ait pas de risque de chute.

Un.e commissaire demande si la baignade sera interdite.

Elle ne sera pas interdite mais ce ne sera pas le but d'en faire une piscine. Le bassin ne sera pas accueillant car cela ressemblera plutôt à un étang avec de la vase.

Un.e commissaire demande quelle sera la suite prévue pour atteindre l'objectif d'avoir un parc à moins de 5 minutes de chaque habitant de Prilly.

Aujourd'hui, c'est vrai qu'il n'y en pas tant que ça mais Prilly n'est pas très grand. Il y a au sud l'espace sous le Viaduc moderne. Il y a la voie verte. Il y aura le Grand-Pré. Il y a le Pré Bournoud. L'espace vert qui manque encore aujourd'hui, c'est dans le secteur de Mont-Goulin. Il y aurait l'Esplanade mais c'est un espace privé, donc cela passera par des discussions avec les propriétaires. Nous prenons aussi en compte le cimetière qui compte comme un espace vert et nous l'avons arborisé il y a peu. Il y aura aussi le parc de Corminjoz. Pour vous répondre, Jolimont n'est pas inclus là-dedans, car c'est plus lié aux espaces de l'école. Il sera pris en compte en lien avec la réflexion pour moderniser les espaces scolaires. La question de la place de jeu de Jolimont devra être abordée dans un futur plus ou moins proche, mais cela est de la musique d'avenir.

Un.e commissaire demande si cela pourrait être problématique en termes de bruit pour les voisins.

Il y aura peut-être plus d'utilisation mais le parc est déjà très utilisé. On ne vise d'ailleurs pas une utilisation nocturne donc le bruit ne devrait pas être un problème. Concernant la lumière, elle sera gérée pour éclairer un passage mais pas pour que des gens y restent. Je rappelle que le Grand-Pré a été identifié comme le parc le plus utilisé.

Un.e commissaire demande comment la coordination entre le collège et le parc a été anticipée, notamment le risque que les élèves s'y rendent durant les récréations.

La cohabitation va assez bien aujourd'hui, les élèves sont plus grands et respectent assez bien les directives. Il y aura également une barrière au début de la rampe qui limitera grandement les risques. Cela ne devrait pas être un problème.

Un.e commissaire demande si le fait d'avoir plusieurs constructions en simultanées pourrait être problématique, notamment avec la présence de portes-à-cabines en grand nombre qui pourraient se retrouver sur le parc.

La seule emprise qu'il y aura sur le parc, ce seront les échafaudages sur la façade sud. Ils ont pas mal de place, donc le parc restera un espace public et ne sera pas exploité pour les travaux du collège. Comme le parc va être utile pour la gestion des eaux du collège, cela explique que nous les fassions en même temps. Mais nous communiquons assez bien avec les personnes responsables des autres chantiers et il sera possible d'ajuster pour optimiser les travaux.

Un.e commissaire reconnaît que le projet global est magnifique mais se demande s'il n'est pas luxueux en comparaison avec le parc actuel, qui fonctionne. Il/elle explique que Mme La Municipale a elle-même dit qu'il était beaucoup utilisé par la population, notamment les enfants. Le/la commissaire se demande si la commune peut se permettre ce genre de projet luxueux estimé à CHF 2'800'000.- avec CHF 182'700.- d'amortissements. Il/elle trouve également étonnant les frais conséquents pour mandater un architecte-paysagiste alors que la commune en emploie et il/elle se demande pourquoi ce n'est pas eux qui ont été utilisés. *Non ce n'est pas luxueux et le conseil communal doit réaliser que ce sont les prix actuels. La voie verte c'est CHF 8'000'000.- par exemple. Le génie civil, la PMR cela coûte en Suisse. CHF 2'800'000.-, c'est le plus petit projet que l'on fera. Si on veut moderniser nos villes, c'est le prix à payer. Le seul côté luxueux c'est la rampe PMR et je vous laisserai décider si vous aller dans notre sens de penser que c'est important de construire avec un accès pour tous. Aujourd'hui on doit moderniser avec des choses qui tiennent plus que 10 ans et qui sont durables. On a dû fermer des parcs qui n'étaient plus aux normes de sécurité. Les espaces extérieurs coûtent de l'argent. Ce n'est pas luxueux pour avoir un espace agréable tout en respectant les normes de sécurité. On veut offrir un espace beau, agréable avec un accès pour tous, pour nos citoyens. La commune peut se le permettre. Sous cette législation, nous avons diminué la dette et nous sommes dans le tir car ce parc était prévu. Oui cela fait un certain amortissement. C'est un investissement nécessaire car il est directement offert à la population, avec un effet immédiat. Nous voulons offrir des accès accueillants. Concernant la deuxième partie de la question, il faut bien se rendre compte de ce que font les employés de la commune, notamment ceux des domaines techniques. Ce n'est pas eux qui vont faire les projets car sinon on n'en ferait qu'un par année. On paie des mandataires pour les calculs, pour les dessins car sinon on ne pourrait pas faire ce qu'on doit faire à côté. Pour le Grand-Pré, c'est 3 architectes nécessaires et nous en avons 3 à la commune. Donc si on les met sur ce projet, ils ne peuvent plus intervenir aux moindres problèmes qui arrivent ailleurs. Nos employés viennent pour challenger les choix et les propositions de nos mandataires. Ils peuvent faire des petits projets, mais pas ceux de cette ampleur. Ils sont plus utilisés pour challenger les choix qui sont fait, notamment en se focalisant sur l'aspect de l'entretien qui n'est pas toujours bien anticipé par les mandataires. Nous ne pouvons pas faire de projet de cette taille en interne.*

Un.e commissaire demande si et comment cela serait possible de faire une économie de CHF 500'000.-.

Cela n'est pas possible sans enlever quelque chose. Le-la commissaire pointe les coûts élevés du mobilier et des plantations. On pourrait planter des choses hautes de quelques centimètres, mais il faudrait 15 ans pour que cela soit utile. Vous mentionnez qu'il y a déjà des arbres oui, mais pas tant que ça. Il n'y a pas assez d'espaces ombragés. Et il faut des jeux intéressants pour les jeunes et des jeux qui durent. Pour nous, ce n'est pas possible de faire un projet aussi agréable avec une économie de CHF 500'000.- par exemple. Surtout que c'est un projet réfléchi sur le long terme. Nous ne sommes pas dans une situation où nous devons réfléchir à chaque petit franc à économiser. Nos prédécesseurs n'ont pas assez investi et maintenant c'est à nous de rattraper et de rénover.

Un.e commissaire se demande à quoi ressembleront les jeux ludiques du futur parc.

Vous pouvez aller voir certains parcs qui ont des jeux similaires à ce que nous envisageons, comme le Parc de la Brouette à côté de Montétan et celui au bord du lac à côté du parc du musée olympique. Il s'agit de jeux ludiques de ce style. Nous avons abordé d'autres personnes et avons vu que ce que nous avons sélectionné n'est pas le plus cher. C'est aussi plus utilisé que des choses en plastiques qui ne durent pas longtemps.

Un.e commissaire demande si le planning proposé n'est pas trop optimiste, notamment la procédure de mise à l'enquête de 30 jours. Il/elle demande s'il doit y avoir un processus de validation par des services cantonaux.

Oui en même temps que la mise à l'enquête. Pour nous, le planning ne semble pas nécessairement optimiste à respecter. Cela passera par la CAMAC qui fonctionne assez bien et qui est assez efficace. La plupart des services cantonaux vont nous dire que cela ne les concerne pas et nous sommes déjà en lien avec les autres. Et il sera possible d'avancer en parallèle.

Un.e commissaire demande quelle a été la méthode pour choisir les architectes-paysagistes. Nous avons fait au début un appel d'offre puisque nous sommes tenus par les règles des marchés publics. Nous avons envoyé notre appel d'offre à plusieurs bureaux que nous connaissons et avons choisi le moins cher. C'est l'avantage de la procédure sur invitation qui nous permet d'envoyer à des gens avec qui nous voulons travailler, car nous savons qu'ils sont compétents, du fait de de précédentes expériences.

Un.e commissaire demande si les 15% de marges seront tenus et pourquoi ce n'est pas 10% qui a été retenu, comme habituellement.

Oui, nous devrions respecter les 15% de marges. Les prix ont augmenté de manières démentielles juste après le Covid, depuis ils se sont pas mal stabilisés. Il devrait donc y avoir peu de renchérissement. On a mis 15% et pas 10% à cause de la phase du projet dans laquelle nous sommes, soit assez tôt.

Un.e commissaire demande si les éclairages respecteront le plan lumière.

Oui, il sera en accord avec ce plan, soit un éclairage de soirée qui s'éclairera la nuit, probablement seulement pour le chemin, pour être favorable à la biodiversité. C'est effectivement pour cela que les lampadaires ne seront pas trop hauts, soit 1 mètre. Ils sont actuellement déjà assez bas, soit environ 1m50. Il serait donc possible de réutiliser le luminaire existant.

Un.e commissaire se demande s'il y a un risque que la rampe PMR soit utilisée différemment que ce qui avait été prévu (vélo, trottinette, skateboard...).

Nous n'avons jamais entendu parler de problèmes de ce genre. C'est également pour cela que nous avons fait un tracé pour éviter des possibilités de pics de vitesses excessives. La largeur de 2 mètres du PMR permettra le croisement.

Un.e commissaire se demande si ce parc est un environnement sain pour des hérissons, au vu du projet de construire des gîtes.

Ils vivent la nuit lorsqu'il n'y a plus trop de chien ou de monde, donc cela ne pose pas de problèmes.

Un.e commissaire se demande si le projet va prendre en compte la problématique des sanitaires.

Nous avons regardé avec Crissier et Chavannes notamment, qui ont mis des toilettes sèches et qui sont vraiment très contents. Romanel a aussi un système de toilettes sèches autonomes qui leur donne pleine satisfaction. Le collège sera fermé et pas accessible pour des gens qui voudraient s'y rendre pour utiliser les sanitaires. Il y a donc une réflexion en cours pour proposer des toilettes dans les lieux de passage de la commune.

Un.e commissaire se demande si l'ASIGOS sera également impliquée pour les frais d'entretien du bassin.

Oui, ils seront aussi impliqués pour les frais d'entretien du bassin. Nous sommes actuellement en train de discuter avec eux.

Un.e commissaire soutient la démarche de rendre le parc accessible pour tous et se demande si c'est le seul endroit possible pour mettre la rampe PMR.

C'est la seule solution et si nous faisons depuis l'ouest, cela coûterait le même prix voir bien plus cher. Et comme c'est une pente à 6%, c'est très doux et donc peu fun pour les jeunes. Cela va ressembler au sentier de Corminjoz puisqu'elle sera en bois.

Un.e commissaire se demande quelle est l'utilisation actuelle du parc par des personnes en chaise roulante et s'ils ont tendance à venir en véhicule.

On ne voit pas trop de gens en chaise roulante qui viennent dans les parcs, peut-être justement parce qu'ils ne sont pas accessibles. Mais le parc est plutôt destiné à une utilisation de quartier, donc il n'y a pas de notion qu'ils viendraient en véhicule.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie Madame la Municipale et Monsieur le chef de service qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

La discussion de la commission porte sur les aspects suivants :

Selon un.e commissaire, aux vues des réponses aux différentes questions, il n'y a plus beaucoup de raisons de ne pas être d'accord avec ce projet. Quand on dit que la commune a les moyens de se payer ce projet, c'est discutable. Si effectivement la municipalité dit qu'on a les moyens, je crois ce qu'on me dit et on verra bien.

Selon un.e commissaire, ce qui est intéressant avec ce projet c'est qu'on ne bétonne pas, on mettra des arbres et ça sera pour tout le monde. Un.e commissaire ajoute que c'est en plus en lien avec l'école et pensé pour tout le monde avec la PMR. On voit que d'autres places et parcs sont moins bien pensés. Un.e autre ajoute que cela va désengorger les rares espaces disponibles. Le Parc du Grand-Pré est très fréquenté mais est au minimum de son potentiel car actuellement pas accueillant.

Un.e commissaire trouve que Prilly manque d'espaces verts accueillants et que cela est dommage. Le projet donne vraiment envie.

Selon un.e commissaire, s'il faut mettre de l'argent, autant que ce soit pour un projet pour tous. On peut peut-être inquiet pour l'eau, mais la biodiversité amène un équilibre intéressant. Et les arbres vont amener des bienfaits pour dans 20 ou 30 ans.

Selon un.e commissaire, l'eau amène aussi un côté agréable et rafraichissant

Selon un.e commissaire, le projet est aussi fédérateur et permettra aux Prillérans de se retrouver.

Selon un.e commissaire, le projet est cher et regrette qu'il semble qu'on ne soit pas capable de faire quelque chose de bien sans que ce soit cher, comme pour les jardins familiaux ou les terrains de foot, où nous avons eu des dépassements. C'est dommage mais c'est comme cela. Cela me paraît très poussé sans souci d'économie, mais c'est un très beau projet.

Selon un.e commissaire, on pense toujours en dernier aux aménagements extérieurs alors qu'on va vivre beaucoup dehors et que la municipalité semble avoir fait un gros travail pour choisir les bonnes entreprises et les moins chères. C'est vrai que nous n'avons pas beaucoup de recul pour comparer, mais rien que pour un sentier didactique on arrive à plus de CHF 60'000.-. A notre époque, les coûts pour ce type de projet sont forcément très élevés. Et il faut rappeler qu'il y a des subventions et que normalement elles sont dures à obtenir. Cela démontre que le canton de Vaud croit également en ce projet.

Un.e commissaire mentionne que le projet est également intéressant en termes de santé public.

Selon un.e commissaire, le projet est certes cher mais parce que c'est un grand espace. Cela lui semble proportionnel.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h56.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 08-2025
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 2'800'000.-- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, les charges d'amortissement, d'intérêts et d'entretien seront de l'ordre de CHF 182'700.— pour l'exercice 2027 avant de décroître.

Au nom de la commission :

Louis RIVIER, Président

Damien SAUTER, Rapporteur